



Rentrés chez vous sans autorisation

Par **papyet mamy**, le **18/06/2011** à **11:36**

Bonjour,

Les enfants de mes voisins jouent au ballon sur la route et hop, voilà le ballon dans notre cour, (pas grave, j'ai des petits enfants) MAIS ce que je n'apprécie pas c'est qu'ils ont rentrés dans ma cour, ouvert le portail sans autorisation ont ils le droit ?

Par **Marion2**, le **18/06/2011** à **12:30**

Bonjour,

Nous allez voir les parents et leur demandez que lorsque le ballon de leurs enfants pénètre dans votre cour, que ces derniers sonnent pour le récupérer et entrent chez vous sans autorisation.

Par **papyet mamy**, le **18/06/2011** à **12:39**

ils ont sonner mais étant dans la douche, je ne pouvais sortir pour rendre le ballon, donc au bout d'un moment et ayant finis ma douche je les vois entrer chez moi, donc je sort et gronde un peu en disant que ce nest pas bien, et pour celà pour leur faire comprendre qu'ils nont pas tous les droits je prends le ballon, le rentre dans la maison en disant vous l'aurez plus tard lorsque vous aurez fait des excuses, car la politesse est là , et bien devinez ce que les parents ont faits??

Par **Tisuisse**, le **18/06/2011** à **12:49**

Bonjour,

Les parents sont venus râler, bien entendu. Désormais, vous fermez votre portail à clef. Si les enfants veulent récupérer leur ballon, vous leur rappelez que la rue n'est pas un terrain de jeu, et que c'est la dernière fois que vous leur restituez leur ballon. La prochaine fois que le ballon vient chez vous, vous ne le rendez pas donc c'est à eux de faire en sorte que le ballon ne passe pas la clôture.

Par **papyet mamy**, le **18/06/2011** à **13:32**

merci cest ce que je ferais la prochaine fois car voyez vous eux ils sont aller porter plainte a la gendarmerie qui bien sur n'ont pas donnée suite

mais pour vous dire la mentalité des parents ,, ils laissent leurs enfants jouer sur la route, ils mettent une couverture sur le bitume, s'assied et jouent vous trouvez celà normal?? nous ne pouvons plus sortir avec notre voiture

Par **corimaa**, le **18/06/2011** à **13:41**

Dites leur que la prochaine fois c'est vous qui porterez plainte pour violation de domicile contre leurs enfants, et comme ils en sont responsables, c'est sur eux que ça retombera !

Par **papyet mamy**, le **18/06/2011** à **14:18**

je vous remercie beaucoup de vos réponses
car voyez vous beaucoup de jeunes profite des personnes agees
encore une fois merci